

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le vingt du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Montmorillon étant assemblé en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves BOULOUX, Maire.

**Présents** : M. Yves BOULOUX, Maire, M. Ernest COLIN, 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme Marie-Catherine BURBAUD 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jean BLANCHARD, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mlle Marie-Thérèse DALLAY, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Patrice BOUTELOUP, 5<sup>ème</sup> Adjoint, M. Richard DARDILLAC, 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Françoise GAYOT 8<sup>ème</sup> adjoint, M. Guy LABAUDINIÈRE, Mme Jeannine NOËL, M. Bertrand RODIER, M. Bernard GUILLON, Mme Elisabeth COURAULT, M. Patrick MAYAUD, Mme Florence ROUSEYROL, M. Jean-Luc SOUCHAUD, Mme Christelle ABREU, Mme Isabelle ROCHEREAU, M. Gilles BETTON, Mme Amélie HELMER, Mme Chantal DURAND, Mme Reine-Marie WASZAK, M. Jean-Marc FERLEY, M. Christophe MARTIN, M. Joël LABRACHERIE, M. Christophe CAFARDY.

**Absents - Pouvoirs** : - Mme Nathalie GONON-MERCIER (représentée par M. Ernest COLIN)  
- Mme Mireille DEMOIS-NALLET (représentée par Mme Marie-Catherine BURBAUD)  
- Mme Florence ROUSEYROL (représentée par Mlle Marie-Thérèse DALLAY)  
- M. Jean-Luc SOUCHAUD (représenté par M. Yves BOULOUX)  
- Mme Christelle ABREU (représentée par M. Jean BLANCHARD)  
- M. Guy GEVAUDAN (représenté par Mme Reine-Marie WASZAK)

**Absents - excusés** :

### OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur BOULOUX ouvre la séance.

Madame Amélie HELMER est nommée secrétaire de séance.

*Monsieur BOULOUX propose l'ajout de la délibération n°2 à l'ordre du jour concernant l'attribution du prix de la Ville du 8<sup>ème</sup> concours des peintres dans la Cité ; aucune objection n'est soulevée.*

### **ORDRE DU JOUR**

- 1) Cession de l'immeuble 4, rue des Augustins- Complément d'informations
- 2) 8<sup>ème</sup> concours des peintres dans la Cité - Attribution du prix de la Ville de Montmorillon

Questions diverses, informations du Maire

## DÉLIBÉRATIONS :

### **1) Cession de l'immeuble 4, rue des Augustins- Complément d'informations**

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 mai 2016 approuvant la cession de l'immeuble sis 4 rue des Augustins à Montmorillon au Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers ;

Considérant qu'à l'issue d'une entrevue avec la Préfète de la Vienne, il parait opportun de sécuriser d'avantage la susdite délibération pour la garantir juridiquement en précisant le critère d'intérêt général de ce projet ;

Considérant que le projet d'Institut International Joël ROBUCHON sur le territoire de la Commune de Montmorillon s'appuie sur :

- Une société d'investissement Z<sub>2</sub>W SAS dans laquelle les investisseurs se sont engagés à effectuer à ce jour 65 millions d'euros de dépenses d'achats et d'investissements.

- Une société d'exploitation dans laquelle le Groupe Joël ROBUCHON détiendra 51% des parts (les investisseurs asiatiques 49%). Cette société d'exploitation contractera un bail commercial avec la société d'investissement pour exploiter le lieu.

Considérant que ce projet :

- **permettra le développement d'un projet pédagogique avec :**

- une école de haute gastronomie, permettant d'accueillir jusqu'à 1200 étudiants par an ;  
- des formations très haut de gamme dans toutes les spécialités : cuisine, pâtisserie, boulangerie, sommellerie, service, gestion, adaptées à tous les publics (formation initiale, formation professionnelle continue, cours amateurs) assurées par des professionnels très qualifiés, et de renom international ;

- un hôtel d'application (15 suites de 45 à 60m<sup>2</sup>)  
- un ou plusieurs restaurants d'application  
- un verger et un potager à disposition des élèves.

- **contribuera au développement de l'emploi** avec la création de plus de 100 emplois directs et près de 300 emplois indirects ;

- **favorisera le développement d'un projet immobilier qui comprend :**

- un réaménagement de la Maison-Dieu sur 10 000 m<sup>2</sup> de surface, incluant 3 500 m<sup>2</sup> d'extension enterrée sous les jardins (laboratoires de mise en application)  
- le classement d'une partie des immeubles au titre des monuments historiques (Octogone et Chapelle Saint-Laurent), avec un aménagement respectueux du cadre bâti et paysager.

- **dynamisera la Ville de Montmorillon et le Sud Vienne :**

- ce projet sera le pendant, dans le Sud Vienne, du Futuroscope et de Center Parcs, il ouvrira de nouvelles perspectives pour le territoire de Montmorillon ;  
- cette nouvelle activité est intégrée dans les réflexions pour la revitalisation du centre-ville de Montmorillon, Commune Lauréate de l'expérimentation nationale.

- **nécessitera des actions d'aménagement et de développement qui seront inscrites dans le territoire de Montmorillon et du Sud Vienne pour :**

- la construction de logements pour les salariés et les étudiants  
- le développement des circuits courts et l'approvisionnement local  
- la création d'un hélicoptère  
- la création d'aménagements urbains (place de parking, espace de circulation des bus...)

Après en avoir délibéré ,Le Conseil Municipal, **avec 23 votes pour et 6 absentions (Mme WASZAK, Mme DURAND, M. GEVAUDAN, M. FERLEY, M. MARTIN et M. LABRACHERIE)** complète sa délibération en date du 12 mai 2016 en développant les motifs d'intérêt général attachés au projet d'Institut International Joël ROBUCHON.

*M. CAFARDY approuve ce complément de délibération afin de sécuriser d'avantage la délibération d'origine.*

*Mme WASZAK signale que le groupe d'opposition avait fait des remarques sur la conformité de la délibération du 12 mai 2016.*

*M. BOULOUX répond que la délibération est parfaitement conforme et qu'il s'agit d'un complément demandé par Mme la Préfète.*

## **2) 8<sup>ème</sup> concours des peintres dans la Cité - Attribution du prix de la Ville de Montmorillon**

Considérant que la Ville de Montmorillon a organisé le 8<sup>ème</sup> concours des peintres dans la Cité les 10 et 11 Juillet 2016 ;

Considérant que la Ville souhaite récompenser l'artiste ayant réalisé la meilleure œuvre ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'attribuer le "Prix de la Ville de Montmorillon" fixé à QUATRE CENTS EUROS (400 euros), au lauréat désigné par la Ville, pour ce huitième concours des peintres dans la Cité des 10 et 11 juillet 2016 ;

- dit que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget 2016 de la Ville.

**LA SEANCE EST LEVEE A :19h00**

Et ont signé le procès-verbal de la séance du 20 juillet 2016

Monsieur BOULOUX

La Secrétaire (Madame HELMER),

Les Membres du Conseil,

Monsieur COLIN

Madame NOËL

Madame WASZAK

Madame BURBAUD

Monsieur RODIER

Madame DURAND

Monsieur BLANCHARD

Monsieur GUILLON

Monsieur GEVAUDAN

Mademoiselle DALLAY

Madame COURAULT

Monsieur FERLEY

Monsieur BOUTELOUP

Monsieur MAYAUD  
(Représenté par Mme DARDILLAC)

Monsieur LABRACHERIE

Madame GONON-MERCIER  
(Représentée par Mme BURBAUD)

Madame ROUSEYROL  
(Représentée par Mme GAYOT)

Monsieur CAFARDY

Monsieur DARDILLAC

Monsieur SOUCHAUD

Madame GAYOT

Madame ABREU

Madame DEMOIS-NALLET

Madame ROCHEREAU

Monsieur LABAUDINIÈRE

Monsieur BETTON

Madame HELMER